



LA GAZETTE

MAI-AOÛT 2009
NUMÉRO 2—QUADRIMESTRIEL

LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Depuis la dernière gazette en mars dernier, nous avons tout particulièrement mis notre attention sur :

- L'attribution d'une aide par la ville de Massy : lors du conseil municipal de la ville de Massy du 7 mai 2009 a été voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros pour l'année 2009. L'obtention de cette subvention fut difficile et longue afin de convaincre les élus de l'intérêt sur l'AMPF apporterait à ses citoyens.

Lien pour consulter le compte-rendu du conseil municipal : http://www.ville-massy.fr/upl/gab_26/cr_20090507.pdf

La signature d'une convention d'utilisation d'un local municipal : l'AMPF a mis en place un partenariat avec la Ville de Massy. Après une période de négociation, le Maire de Massy (Monsieur Vincent DELAHAYE) a validé le principe et le Maire adjoint aux espaces publics et au patrimoine Monsieur Pierre VALETTE m'a reçu le vendredi 3 juillet 2009 afin de signer la convention d'utilisation et d'effectuer l'état des lieux du local.

Nous remercions l'équipe municipale de la Ville de Massy et tout particulièrement Messieurs Vincent DELAHAYE, Francisque VIGOUROUX, Pierre VALETTE et ses équipes.

Nous remercions également notre vétérinaire partenaire Dr Anne GRAY-MACLOU situé place du Marché à Massy qui a offert des pensions gratuites à nos chats dont Grisette à adopter (femelle européenne grise et blanche, GUS088, très câline...).

Ce local n'est pas encore en état de recevoir des chats à l'heure actuelle, en effet, nous effectuons des travaux afin de séparer le local en 2 zones séparées par une porte pleine ouvrante à la française... Cela permettra de séparer les chats sociaux des autres en convalescence. Les travaux sont en cours et devraient à priori durer quelques semaines.

Par ailleurs, la subvention n'a pas à ce jour été versée à l'association par le Trésor Public, nous attendons plus de précisions sur ce sujet de la part de la Ville...

N'hésitez pas ensuite à faire parler de nous afin d'accroître nos moyens et sauver le maximum de félins sur la Ville de Massy.

Merci à tous.

Bonnes vacances avec vos félins,

Christian DA SILVA



LE SAVIEZ VOUS?

Chaque été, des dizaines de milliers d'animaux sont victimes d'un crime... Un crime ordinaire : l'abandon

L'abandon d'un animal est un acte récurrent devenu tristement banal. Sévèrement puni par la loi (2 ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amendes), il est pourtant perpétré chaque année de manière anonyme, dans la plus grande indifférence.

Soyons vigilent cet été !



NOMBRE DE
CHATS PRIS EN
CHARGE PAR
L'AMPF
DEPUIS SA
CRÉATION: **8**

LE PASSEPORT EUROPEEN POUR LES FELINS QUI VOYAGENT



Les règles qui s'appliquent pour les mouvements de chiens, de chats et de furets (animaux de compagnie) entre les Etats membres de la Communauté européenne ont été harmonisées. Cette réglementation européenne (Règlement 998/2003/CE) est entrée en vigueur le 1er octobre 2004. A partir de cette date, tout chien, chat ou furet provenant de l'Union européenne doit, lorsqu'il participe à un échange intracommunautaire, être identifié, vacciné contre la rage et être en possession d'un passeport standardisé complété par le vétérinaire.



Dieu a inventé le chat pour que l'homme ait un tigre à caresser chez lui.

[Citation de Victor HUGO](#)

- **Si le chat voyage :** Les responsables de chats doivent obligatoirement posséder un passeport européen pour pouvoir traverser la frontière avec leur animal. Les chats ne doivent pas obligatoirement être enregistrés (mais bien identifiés) pour recevoir un passeport ; nous vous recommandons cependant de les enregistrer afin d'associer le nom du responsable à l'animal. Seul l'enregistrement permet de retrouver le responsable d'un animal trouvé.
- **Si le chat ne voyage pas :** Ni le passeport, ni l'enregistrement ni l'identification n'est obligatoire sauf si, au moment d'une vaccination antirabique, l'animal est identifié. Dans ce cas, la vaccination doit être consignée dans un passeport.

GRISSETTE RECHERCHE UNE FAMILLE !



Cette magnifique chatte grise aux pattes blanche âgée d'un an et demi a été sauvée par notre association en mai 2009 sur la ville de Massy. Elle errait dans le quartier de Massy Opéra et se montrait très sociable avec les humains de passage.

Une des bénévoles de l'association l'a nourrit pendant plusieurs jours puis l'a remise à notre vétérinaire.

Nous l'avons stérilisée, tatouée, soignée, vaccinée...et lui avons donné aussi beaucoup d'amour.

Elle est très câline et est très joueuse. D'ailleurs, elle aime beaucoup déplumer le plu-meu rose de la vétérinaire ;-)

Aujourd'hui, elle n'attend plus que vous pour s'épanouir et vous apporter tous son amour félin. Vous serez alors les meilleurs amis du monde.

Alors, nous vous proposons d'adopter Grisette avec une participation minime aux frais vétérinaires. Si vous êtes partant, alors nous pourrions signer le contrat d'adoption et Grisette sera heureuse dans sa nouvelle famille.

Nous profitons de cette annonce pour remercier tout particulièrement notre vétérinaire partenaire : Docteur Anne GRAY-MACLOU, 29 rue de la division Leclerc à Massy (01.69.31.03.64) qui a pris en pension Grisette plusieurs semaines le temps de réceptionner le local et



**ASSOCIATION MASSY
PROTECTION FÉLINE**

1, rue du conseil de l'Europe
91300 MASSY

Téléphone : 06 89 73 27 46
@: am.pf@laposte.net

**MERCI POUR
EUX**